

RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE

EVALUATIVE 2014

LE 23 AOUT 2014

Chapitre 9

Règlement de la coupe et de la super coupe

Section 1 : Règlement de la coupe (livre 2 chapitre 3)

I/ Dispositions générales.

Article 81 :

Alinea 1

La Fédération Tunisienne de Volleyball organise chaque année une épreuve à caractère éliminatoire ouverte à tous les clubs régulièrement affiliés **et à toutes les catégories (ajouté)**. Cette épreuve est dénommée Coupe de Monsieur le Président de la République, elle est dotée d'un objet d'art (Coupe) qui deviendra la propriété du club qui l'aura remporté.

Alinea 2 :

L'engagement des équipes seniors garçons et seniors filles de la division nationale A et B est obligatoire.

Alinea 3 :

Pour participer à cette épreuve, les joueurs devront être qualifiés conformément aux règlements généraux de la F.T.V.B. (Les joueurs et joueuses de n'importe quelle catégorie ne sont autorisés à disputer qu'une seule rencontre par journée de coupe **supprimé : redite avec double participation**).

II/ Dispositions réglementaires.

Article 82

Alinéa 1 :

Pour les 1/8 ème de finale la désignation des lieux des compétitions sera faite par tirage au sort entre les deux équipes devant se rencontrer.

La règle du kilométrage sera appliquée à partir des ¼ de finale pour désigner le lieu de la rencontre.

En cas d'égalité il sera fait recours à un tirage au sort entre les deux équipes intéressées.

Alinéa 2 :

Pour toutes les catégories des jeunes, les rencontres de Coupe à partir des ¼ de finale doivent se dérouler en salle.

Alinea 3 :

Pour les rencontres des 1/4 de finales, il sera tenu compte du kilométrage effectué à l'occasion de 1/8es de finale uniquement.

Pour les rencontres des 1/2 finales, il sera tenu compte du kilométrage effectué à l'occasion des 1/4 de finale uniquement.

En cas d'égalité il sera fait recours à un tirage au sort entre les deux équipes intéressées.

Les rencontres se dérouleront en principe samedi ou dimanche sur les terrains désignés par la C.C.C.C.A.

En cas de match à rejouer, il sera désigné sur le terrain du club ayant reçu à la première désignation.

Alinea 4 :

Seules les finales auront lieu obligatoirement à Tunis.

Alinea 5 :

Les rencontres de Coupe se déroulent en conformité avec les dispositions réglementaires du Championnat de Tunisie et des règlements généraux de la FTVB. Les trois ballons et les ramasseurs de balle seront exigés dans les même conditions prévues par (l'article 18 du règlement du championnat de Tunisie **supprimé**) **lesdits règlements (ajouté)**.

III / Formule.

1/ Formule de la Coupe de Tunisie Seniors Garçons et filles (modifications 2014)

Article 83 :

En fonction du nombre des équipes engagées et pour garder 16 équipes, des tours préliminaires éliminatoires peuvent être effectués suivant la formule éliminatoire directe et concernent les équipes des divisions inférieures.

Les clubs de la division nationale A seniors entreront en coupe à partir des 1/8 ème de finale.

En cas d'organisation de plusieurs tours éliminatoires préliminaires, un club ne peut pas être exempté plus d'un tour.

A partir des 1/8 ème de finale, l'épreuve se jouera selon la formule suivante :

Equipes qualifiées :

Les équipes qualifiées aux 1/8ème de finales sont les équipes suivantes :

- **Les quatre équipes occupant les 1 re , 2 e , 3 e et 4 e places du classement à la fin de la première phase du championnat de la division nationale A en cours.**

- Les 12 équipes encore qualifiées pour la Coupe après les tours préliminaires.

Répartition des équipes :

1/ Si le nombre des équipes engagées en coupe est inférieur à 16, les équipes exemptes concernées sont celles d'après l'ordre du classement de la 1^{ère} phase : 1^{ère} , 2^e 3^e etc ...)

Une rencontre des ¼ de finale opposant une équipe exempte et une équipe qualifiée des 1/8 se déroulera sur le terrain désigné par tirage au sort.

2/ Les seize équipes qualifiées comme indiqué ci-dessus sont réparties sur une échelle de 16

Postes de la façon suivante :

-Les quatre équipes occupant les 1^{ère} , 2^e , 3^e et 4^e place du classement à la fin de la première phase du championnat de la nationale A de la saison en cours occuperont les pôles positions (poste 1-2-3-4).

-Les postes restants sont attribués aux douze autres équipes encore qualifiées par tirage au sort intégral.

Ce qui donne la formule suivante :

Les rencontres des 1/8 de finale :

2/15 - 13/11- 9/7- 5/3- 4/6- 8/10- 12/14 - 1/ 16

Les rencontres des 1/4 de finale :

V 2/15 contre V 7/9 = V1

V 1/16 contre V 10/8= V2

V 13/11 contre V 3/5 = V3

V 14/12 contre V 6/4 = V4

Les rencontres des 1/2 finales opposeront :

V1 CONTRE V3 et V2 CONTRE V4

